

Séance ordinaire du 6 mai 2019

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce sixième jour de mai deux mille dix-neuf (6 mai 2019) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Nancy Mignault, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur le maire procède à la lecture de la pensée du mois :

« Le courage n'est pas l'absence de peur, mais la capacité de vaincre ce qui fait peur. »

Nelson Mandela

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Adoption du règlement numéro 456-2019 décrétant des travaux pour le remplacement des lumières de rue au LED, comportant une dépense de 232 311 \$ et un emprunt n'excédant pas 232 311 \$, financés à même une portion des revenus généraux résultant de l'économie d'énergie et, si ces sommes sont insuffisantes, à même le fonds général

7. Avis de motion et dépôt – Projet de règlement relatif au traitement des élus municipaux et abrogeant les règlements numéros 211-2-2007 et 211-3-2011 sur le traitement des élus municipaux

8. Corporation des transports collectifs de la MRC de Maskinongé - Nomination d'un responsable des questions de transport à la municipalité

Séance ordinaire du 6 mai 2019

9. Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY) - Nomination d'une représentante de la municipalité au conseil d'administration
10. Office municipal d'habitation de Trois-Rivières (OMHTR) - Approbation des prévisions budgétaires 2019
11. Octroi de contrat – Marquage et traçage du Québec inc. - Lignage des rues de la municipalité
12. Octroi de contrat – Pluritec Ingénieurs-conseils – Conception, mise en plan, devis et surveillance partielle des travaux - Projet de mise en place de jeux d'eau au parc des Grès
13. Octroi de contrat – Pluritec Ingénieurs-conseils – Apport d'une expertise sur les causes des dommages (affaissement) survenus au chemin Le Petit-Saint-Étienne
14. Octroi de contrat - Technologies Carecity inc. – Utilisation d'une licence de fonctionnalités du logiciel Carecity facilitant les communications avec les citoyens (2019-2020, 2020-2021)
15. Octroi de contrat – Claude Gélinas et Fils inc. – Fourniture et installation d'une génératrice à l'hôtel de ville – Mise au point du Plan des mesures d'urgence
16. Octroi de contrat – Groupe CLR – Fourniture d'un radio portatif – Mise au point du Plan des mesures d'urgence
17. Octroi de contrat – Hamel Propane inc. – Fourniture de gaz propane à prix fixe (2019-2020)
18. Octroi de contrat – Buromobil St-Maurice inc. – Installation de toilettes mobiles – Terrains de sports et de loisirs – Saisons 2019, 2020 et 2021
19. Autorisation d'emprunt et de port d'un habit de combat et d'un appareil respiratoire par un pompier – Simulation annuelle au Collège Shawinigan
20. Dédommagement pour utilisation de téléphone cellulaire – Premiers répondants
21. Demande de prêt d'un camion incendie à l'occasion du mariage d'un pompier du Service incendie de Saint-Étienne-des-Grès – Véhicule 222 ou 622
22. Demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 13 110, boulevard de La Gabelle, lot 2 546 892 du cadastre du Québec
23. Demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 145, rue des Intendants, lot 3 934 813 du cadastre du Québec
24. Association québécoise d'urbanisme – Inscriptions – Formation 2019
25. Demande de gratuité - Camp de jour - 2019
26. Embauche monitrice en chef — Camp de jour, édition 2019
27. Demande de droit de passage et de prêt de matériel – Événement annuel Une école qui court
28. Demande de prêt de matériel – Collecte de fonds Opération Enfant Soleil RE/MAX de Francheville
29. Demande de prêt de matériel – Communauté de Saint-Étienne – Vente de garage au profit de l'Ouvroir stéphanois (Boutique O)
30. Proclamation des Journées de la Culture
31. Modification des conditions au contrat de travail du directeur des loisirs - Autorisation de signataires
32. Autorisation - Appel de candidatures – Journalier classe 1 - Saisonnier à temps partiel
33. Motion de félicitations – Madame Véronique Flibotte – « St-Étienne se ramasse »
34. Motion de félicitations – Madame Louise Villeneuve, propriétaire de la Ferme La Cueille – Nomination par l'Union des producteurs agricoles (Mauricie) – Gala Gens de Terre & Saveurs
35. Affaires diverses
- Période de questions
36. Clôture de la séance

Séance ordinaire du 6 mai 2019

2019-05-100

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à la séance ordinaire du conseil municipal du mois de mai. D'entrée de jeu, il rappelle aux citoyens que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a l'obligation, d'ici 2022, de détourner de son site d'enfouissement tous les déchets organiques. C'est pourquoi la RGMRM a organisé, le 4 mai dernier, la visite d'une usine de compostage à Moose Creek, en Ontario, afin que les citoyens puissent constater les possibles inconvénients entraînés par l'implantation d'une telle usine dans leur municipalité. Il souligne que tous les membres du conseil y ont pris part, ainsi qu'une trentaine de citoyens, à l'exception de lui-même en raison de son état de santé. Les commentaires qui en ont découlé ont été des plus constructifs dans le but d'implanter à Saint-Étienne-des-Grès une usine de compostage, version 2.0.

En ce qui a trait au dossier du lien inter rives de la Gabelle, il mentionne que les plans et devis ont été réalisés pour les travaux d'aménagement d'un site plus sécuritaire pour tous les usagers et que l'estimation financière du projet annonce des coûts d'environ 200 000 \$. Il précise que la municipalité est toujours en attente d'une aide financière.

Aussi, le maire fait part aux citoyens que la côte des Grès a été emportée le 21 avril dernier en raison de la crue des eaux. Des travaux d'urgence ont été effectués afin de redonner accès au secteur aux douze résidents qui s'y sont retrouvés isolés. Une demande d'aide financière a été réalisée auprès du ministère de la Sécurité publique pour la réfection de la côte des Grès.

Ensuite, le maire évoque la problématique constatée quant à la collecte des ordures sur le territoire. Il annonce que les membres du conseil municipal ont appris que le contractant est en difficulté financière. Il souligne que la municipalité fera tout le nécessaire pour maintenir le service aux citoyens.

En terminant, le maire félicite madame Louise Villeneuve pour sa nomination en tant qu'« agricultrice d'exception » par l'Union des producteurs agricoles de la Mauricie, lors du gala Gens de Terre & Saveurs qui a eu lieu le 17 avril dernier. Aussi, le maire félicite madame Véronique Flibotte qui a pris la relève et organisé la 3e édition de l'activité « St-Étienne se ramasse », le 5 mai dernier, à laquelle plusieurs Stéphanoises et Stéphanois ont participé.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019 et de la séance extraordinaire du 8 avril 2019 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

Séance ordinaire du 6 mai 2019

2019-05-101

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019 et de la séance extraordinaire du 8 avril 2019 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2019-05-06 préparé par madame Josiane Pellerin, greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2019-05-102

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2019-05-06.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

Rien à ce point.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2019-05-103

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du *1^{er} au 30 avril 2019*, totalisant 201 850,02 \$.
- Les comptes à payer, *au 30 avril 2019*, au montant de 611 330,26 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque,
Secrétaire-trésorière adjointe

6. Adoption du règlement numéro 456-2019 décrétant des travaux pour le remplacement des lumières de rue au LED, comportant une dépense de 232 311 \$ et un emprunt n'excédant pas 232 311 \$, financés à même une portion des revenus généraux résultant de l'économie d'énergie et, si ces sommes sont insuffisantes, à même le fonds général

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès souhaite procéder aux travaux de remplacement des lumières de rue sur tout le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que des économies d'énergie substantielles sont attendues et contribueront à défrayer les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du *Code municipal* et, en cas d'insuffisance de ces sommes, à même une portion des revenus généraux de la municipalité;

Séance ordinaire du 6 mai 2019

CONSIDÉRANT que le coût estimé du projet est de 232 311 \$, taxes nettes;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par Jocelyn Isabelle lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} avril 2019 par la résolution numéro 2019-04-083, et que ledit projet de règlement y a été dûment déposé;

2019-05-104

POUR CES MOTIFS, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement numéro 456-2019 *décrétant des travaux pour le remplacement des lumières de rue au LED, comportant une dépense de 232 311 \$ et un emprunt n'excédant pas 232 311 \$, financés à même une portion des revenus généraux résultant de l'économie d'énergie et, si ces sommes sont insuffisantes, à même le fonds général.*

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Avis de motion et dépôt – Projet de règlement relatif au traitement des élus municipaux et abrogeant les règlements numéros 211-2-2007 et 211-3-2011 sur le traitement des élus municipaux

2019-05-105

Nicolas Gauthier **donne** avis de motion que lors de la prochaine séance ou lors de toute séance subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement relatif au traitement des élus municipaux et abrogeant les règlements numéros 211-2-2007 et 211-3-2011 sur le traitement des élus municipaux, et dépose ledit projet de règlement.

8. Corporation des transports collectifs de la MRC de Maskinongé - Nomination d'un responsable des questions de transport à la municipalité

CONSIDÉRANT que la Corporation de Transports collectifs de la MRC de Maskinongé désire faire correspondre le plan de développement en transport collectif de la MRC de Maskinongé aux besoins des municipalités;

CONSIDÉRANT que, pour ce faire, elle compte organiser des rencontres pour présenter les services actuels et prendre connaissance des besoins en mobilité des citoyens;

2019-05-106

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme M. Gaëtan Léveillé, conseiller, à titre de responsable des questions de transport à la municipalité, pour participer aux rencontres organisées par la Corporation des transports collectifs de la MRC de Maskinongé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY) - Nomination d'une représentante de la municipalité au conseil d'administration

CONSIDÉRANT que l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY) est un organisme à but non lucratif qui promeut la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, ainsi que la gouvernance participative sur son territoire d'intervention;

CONSIDÉRANT qu'un siège est vacant, pour le secteur municipal, au Conseil d'administration de l'organisme;

Séance ordinaire du 6 mai 2019

2019-05-107

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme Mme Nancy Mignault, conseillère, à titre de représentante de la municipalité au conseil d'administration de l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Office municipal d'habitation de Trois-Rivières (OMHTR) - Approbation des prévisions budgétaires 2019

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières a déposé, en date du 30 janvier 2019 et par la résolution numéro 2019.01.007, ses prévisions budgétaires pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT que le programme HLM public démontre une contribution partageable SHQ/Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès totale de 41 527 \$ comportant des revenus de 47 877 \$ et des dépenses de 89 404 \$;

CONSIDÉRANT que la part demandée à la municipalité se chiffre à 4 153 \$, soit 10 % du déficit d'exploitation;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu un trop-perçu de 987 \$ en 2018 et que, par conséquent, la contribution de la municipalité doit être ajustée à 3 166 \$ (4 153 \$ - 987 \$) pour 2019;

CONSIDÉRANT que l'OMH de Trois-Rivières prévoit demander à la Société d'habitation du Québec un budget supplémentaire de 759 503 \$ réparti comme suit : dépenses engagées pour le centre de services (132 011 \$), entretien des systèmes (41 864 \$), taxes municipales et scolaires (86 339 \$), frais de sinistre (2 000 \$), financement (411 289 \$) et soutien à la clientèle (86 000 \$);

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce document;

2019-05-108

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve les prévisions budgétaires 2019 de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières et accepte de lui verser la contribution demandée de 3 166 \$ (4 153 \$ - 987 \$ en trop-perçu pour l'année 2018), soit 10 % du déficit d'exploitation attribué au programme HLM public de Saint-Étienne-des-Grès.

Il est de plus résolu que la municipalité s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux RAM capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du *Plan québécois des infrastructures*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Octroi de contrat – Marquage et traçage du Québec inc. - Lignage des rues de la municipalité

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le lignage des rues de la municipalité, pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissionnaires des cinq (5) soumissionnaires invités ont présenté une soumission, comme suit :

Séance ordinaire du 6 mai 2019

Entrepreneurs	Montant (avant taxes)
Marquage et traçage du Québec inc.	19 795,60 \$
Lignco Sigma inc.	23 574,75 \$

2019-05-109 **EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour le lignage des rues de la municipalité, saison 2019, à Marquage et traçage du Québec inc., au montant de 19 795,60 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Octroi de contrat – Pluritec Ingénieurs-conseils – Conception, mise en plan, devis et surveillance partielle des travaux - Projet de mise en place de jeux d'eau au parc des Grès

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels, présentée par Pluritec Ingénieurs-conseils, datée du 26 avril 2019, pour la conception, la mise en plan, la confection du devis et la surveillance partielle des travaux, dans le cadre du projet de mise en place de jeux d'eau au parc des Grès;

2019-05-110 **EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Pluritec Ingénieurs-conseils le contrat pour la conception, la mise en plan, la confection du devis et la surveillance partielle des travaux, dans le cadre du projet de mise en place de jeux d'eau au parc des Grès, pour un montant de 21 589 \$, avant taxes.

Il est de plus résolu d'autoriser la Directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ledit contrat, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Octroi de contrat – Pluritec Ingénieurs-conseils – Apport d'une expertise sur les causes des dommages (affaissement) survenus au chemin Le Petit-Saint-Étienne

CONSIDÉRANT que la municipalité désire récupérer les frais engagés dans le cadre des travaux d'urgence réalisés au chemin Le Petit-Saint-Étienne, en raison de son affaissement;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels, présentée par Pluritec Ingénieurs-conseils, datée du 30 avril 2019, pour procéder à l'analyse des causes des dommages (affaissement) survenus au chemin Le Petit-Saint-Étienne, dont la rupture du ponceau;

2019-05-111 **EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Pluritec Ingénieurs-conseils le contrat pour l'apport d'une expertise sur les causes des dommages (affaissement) survenus au chemin Le Petit-Saint-Étienne, au taux horaire de 135 \$/heure, pour une enveloppe maximale de 6 000, avant taxes.

Il est de plus résolu d'autoriser la Directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ledit contrat, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 6 mai 2019

14. Octroi de contrat - Technologies Carecity inc. – Utilisation d'une licence de fonctionnalités du logiciel Carecity facilitant les communications avec les citoyens (2019-2020, 2020-2021)

CONSIDÉRANT le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* de la *Loi sur la sécurité civile* (chapitre S-2.3, a. 194);

CONSIDÉRANT la nécessité de pouvoir communiquer avec les citoyens en tout temps en cas d'alerte et/ou de mobilisation;

CONSIDÉRANT qu'il serait souhaitable de pouvoir communiquer avec les citoyens pour les aviser de situations particulières ou leur transmettre des informations pertinentes (stationnement hivernal, actualités, etc.);

CONSIDÉRANT qu'il serait utile que les citoyens puissent communiquer avec les employés municipaux pour leur signifier des cas particuliers desquels ces derniers doivent être avisés;

2019-05-112

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Technologies Carecity inc. le contrat, d'une durée de deux (2) ans (2019-2020, 2020-2021), pour l'utilisation de la licence de fonctionnalités du logiciel Carecity facilitant les communications avec les citoyens, pour un montant de 10 000 \$, avant taxes.

Il est aussi résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ledit contrat, pour et au nom de la municipalité.

Il est de plus résolu d'autoriser une affectation de surplus de 5 250 \$, taxes nettes, pour pourvoir à la dépense pour l'année 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Octroi de contrat – Claude Gélinas et Fils inc. – Fourniture et installation d'une génératrice à l'hôtel de ville – Mise au point du Plan des mesures d'urgence

CONSIDÉRANT l'aide financière offerte dans le cadre du programme de *Soutien des actions de préparation aux sinistres, dont les mesures afin de respecter le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*, Volet 2, pour la mise au point du *Plan des mesures d'urgence*;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels pour la fourniture et l'installation d'une génératrice à l'hôtel de ville présentée par Claude Gélinas et Fils inc., datée du 27 février 2019;

2019-05-113

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Claude Gélinas et Fils inc. le contrat pour la fourniture et l'installation d'une génératrice à l'hôtel de ville, pour un montant de 8 624,64 \$, avant taxes, dans le cadre du programme d'aide financière de *Soutien des actions de préparation aux sinistres, dont les mesures afin de respecter le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*, Volet 2, pour la mise au point du *Plan des mesures d'urgence*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 6 mai 2019

16. Octroi de contrat – Groupe CLR – Fourniture d'un radio portatif – Mise au point du Plan des mesures d'urgence

CONSIDÉRANT l'aide financière offerte dans le cadre du programme de *Soutien des actions de préparation aux sinistres, dont les mesures afin de respecter le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*, Volet 2, pour la mise au point du *Plan des mesures d'urgence*;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels pour la fourniture d'un radio portatif Kenwood présentée par Groupe CLR, datée du 28 février 2019;

2019-05-114

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Groupe CLR le contrat pour la fourniture d'un radio portatif, pour un montant de 1 203 \$, avant taxes et frais de livraison, dans le cadre du programme d'aide financière de *Soutien des actions de préparation aux sinistres, dont les mesures afin de respecter le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*, Volet 2, pour la mise au point du *Plan des mesures d'urgence*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Octroi de contrat – Hamel Propane inc. – Fourniture de gaz propane à prix fixe (2019-2020)

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels pour la fourniture de gaz propane à prix fixe présentée par Hamel Propane inc., datée du 16 avril 2019;

2019-05-115

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Hamel Propane inc. le contrat pour la fourniture, pour le Pavillon des loisirs situé au parc des Grès, de propane à prix fixe pour chaque litre de gaz propane vendu et livré pendant la période suivante, soit :

Du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020, le prix sera de 0,5790 \$/litre, en plus des frais de livraison et de toutes taxes applicables.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat de vente de gaz propane à prix fixe (2019-2020) proposé par Hamel Propane inc., pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Octroi de contrat – Buromobil St-Maurice inc. – Installation de toilettes mobiles – Terrains de sports et de loisirs – Saisons 2019, 2020 et 2021

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels présentée par Buromobil St-Maurice inc., datée du 29 avril 2019, pour la fourniture et l'installation de toilettes mobiles à divers terrains de sports et de loisirs de la municipalité, pour trois (3) saisons;

2019-05-116

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Buromobil St-Maurice inc. le contrat pour l'installation de toilettes mobiles à divers terrains de sports et de loisirs de la municipalité, pour les saisons 2019, 2020 et 2021, pour un montant annuel de 4 732 \$, pour un coût total de 14 196 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 6 mai 2019

19. Autorisation d'emprunt et de port d'un habit de combat et d'un appareil respiratoire par un pompier – Simulation annuelle au Collège Shawinigan

2019-05-117

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine l'autorisation accordée à M. Christian Fortin, pompier du Service incendie de Saint-Étienne-des-Grès, d'emprunter et de porter son habit de combat et un appareil respiratoire lors de la simulation annuelle qui a eu lieu au Collège Shawinigan, le 6 mai 2019. Lors de cette journée, M. Fortin n'est pas rémunéré, il agit à titre de bénévole.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Dédommagement pour utilisation de téléphone cellulaire – Premiers répondants

CONSIDÉRANT qu'il y a eu un changement en ce qui a trait aux moyens de communication de la centrale d'ambulance (CCSMCQ) pour acheminer les appels aux premiers répondants;

CONSIDÉRANT que le coût de location des pagettes était assumé par la municipalité et qu'il n'est plus possible d'utiliser ce moyen de communication;

CONSIDÉRANT que les premiers répondants acceptent de fournir leur téléphone cellulaire personnel afin de recevoir les appels de la centrale d'ambulance, moyennant un dédommagement qui compenserait tous frais d'entretien, d'usure de pile, de dispositif pour maintenir le cellulaire en place dans l'auto, de bris ou perte;

2019-05-118

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès verse une compensation de 15 \$ par mois aux premiers répondants, pour l'utilisation de leur cellulaire personnel afin de recevoir les appels de la centrale d'ambulance. Il est entendu que ce dédommagement compense tous frais d'entretien, d'usure de pile, de dispositif pour maintenir le cellulaire en place dans l'auto, de bris ou perte. Le dédommagement est rétroactif au mois de janvier 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Demande de prêt d'un camion incendie à l'occasion du mariage d'un pompier du Service incendie de Saint-Étienne-des-Grès – Véhicule 222 ou 622

CONSIDÉRANT la demande de M. Mikaël Bellemare, pompier du Service incendie de Saint-Étienne-des-Grès, de lui prêter un camion incendie à l'occasion de son mariage prévu le 10 août 2019;

CONSIDÉRANT que trois (3) personnes doivent prendre place dans le camion incendie pour se rendre à l'église;

2019-05-119

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la demande de M. Mikaël Bellemare, pompier de Saint-Étienne-des-Grès, de lui prêter un (1) camion incendie, le véhicule 222 ou le véhicule 622, pour se rendre à l'église à l'occasion de son mariage prévu le 10 août 2019. Le nettoyage du camion incendie doit être fait bénévolement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 6 mai 2019

22. Demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 13 110, boulevard de La Gabelle, lot 2 546 892 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure consiste à permettre la construction d'un garage détaché d'une hauteur maximale de 16 pieds, soit 3 pieds de plus que la hauteur du bâtiment principal sis au 13 110, boulevard de La Gabelle, sur le lot 2 546 892 du cadastre du Québec situé dans la zone 329;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 26.1.8 du *Règlement de zonage 405-2018* qui stipule que la hauteur d'un garage détaché ne doit pas dépasser la hauteur du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2019-05-120

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la demande de dérogation mineure à l'égard du lot 2 546 892 du cadastre du Québec situé dans la zone 329, à l'effet d'autoriser la construction d'un garage détaché d'une hauteur maximale de 16 pieds, soit 3 pieds de plus que la hauteur du bâtiment principal sis au 13 110, boulevard de La Gabelle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 145, rue des Intendants, lot 3 934 813 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure consiste à permettre de réduire la marge latérale droite à 1 mètre afin de permettre la construction d'un garage double attaché au bâtiment principal sis au 145, rue des Intendants, sur le lot 3 934 813 du cadastre du Québec situé dans la zone 107;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient aux normes d'implantation prescrites à l'annexe 2 du *Règlement de zonage 405-2018* intitulé « Grille des spécifications », plus précisément aux spécifications prescrites à la zone 107, qui stipule que le bâtiment principal doit avoir une marge latérale minimale de 2 mètres et un total des marges latérales de 6 mètres;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2019-05-121

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès refuse la demande de dérogation mineure concernant le lot 3 934 813 du cadastre du Québec situé dans la zone 107, à l'effet d'autoriser la réduction de la marge latérale droite à 1 mètre afin de permettre la construction d'un garage double attaché au bâtiment principal sis au 145, rue des Intendants.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 6 mai 2019

24. Association québécoise d'urbanisme – Inscriptions – Formation 2019

2019-05-122

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise Geneviève Massicotte, inspectrice en bâtiment et en environnement, et Marc Bastien, conseiller, à participer à la formation suivante, le samedi 25 mai 2019, à l'Hôtel Delta de Trois-Rivières : « Les outils du CCU : compréhension-action-innovation », au coût total de 465 \$, plus taxes.

La municipalité assumera les frais d'inscription totaux de 465 \$, avant taxes, ainsi que les frais inhérents à ces formations, dont les frais de déplacement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Demande de gratuité - Camp de jour - 2019

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la politique familiale municipale, le conseil désire apporter le soutien à trois (3) jeunes stéphanois de familles présentement en contextes économiques faibles;

CONSIDÉRANT l'importance pour ces familles de pouvoir bénéficier du camp de jour pour leurs enfants;

CONSIDÉRANT le soutien financier offert annuellement par la municipalité aux jeunes Stéphanois dans le cadre de leurs activités sportives;

CONSIDÉRANT que cette action encouragerait d'autres organismes à procéder de cette manière, soit offrir une gratuité à quelques familles pour la participation à leurs activités;

2019-05-123

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès offre trois (3) gratuités d'inscription au camp de jour 2019.

Il est de plus résolu que le choix de ces trois jeunes soit fait par l'entremise du service de garde de l'école Ami-Joie-et-des-Grès selon les critères établis par l'école et par la municipalité.

Il est de plus résolu qu'aux fins de préserver la confidentialité de ces jeunes, seuls le Service de garde de l'école, la directrice générale de la municipalité, la direction des loisirs et la monitrice en chef soient autorisés à traiter ces dossiers.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. Embauche monitrice en chef — Camp de jour, édition 2019

CONSIDÉRANT que madame Laurie Fillion désire occuper le poste de monitrice en chef pour la prochaine saison estivale du Camp de jour 2019 de Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

2019-05-124

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'embauche de madame Laurie Fillion à titre de monitrice en chef du camp de jour, et ce, à compter du 6 mai 2019 jusqu'au 16 août 2019.

Séance ordinaire du 6 mai 2019

L'horaire de travail pour la monitrice en chef sera de 35 heures par semaine pour la période du 6 mai 2019 au 21 juin 2019 et de 40 heures par semaine du 25 juin 2019 au 16 août 2019. Le salaire versé à la monitrice en chef sera le salaire minimum plus deux dollars, soit 14,50 \$ de l'heure.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

27. Demande de droit de passage et de prêt de matériel – Événement annuel **Une école qui court**

CONSIDÉRANT que les responsables du comité « Une classe qui court » organisent de nouveau cette année l'événement *Une école qui court*, pour tous les élèves, de la maternelle à la 6^e année, ainsi que les parents et famille, le vendredi 24 mai 2019 de 13 h à 15 h, lors duquel les participants sont invités à marcher et/ou courir 1 km, 2,5 km ou 5 km;

CONSIDÉRANT que, dans les correspondances, le comité demande, d'une part, un droit de passage sur les rues suivantes : du Couvent, Saint-Alphonse, Saint-Germain, Saint-Joseph et Saint-Honoré;

CONSIDÉRANT que, pour la tenue de cet événement, le comité sollicite, d'autre part, auprès de la municipalité, un prêt de matériel, tels des dossards, un podium, un système de son, un chapiteau, des barrières, ainsi que la mascotte stéphanoise;

CONSIDÉRANT que le comité demande également que le Service incendie soit sur place avec un camion incendie, sur la rue Saint-Alphonse, afin d'annoncer les deux départs des courses, de 12 h 45 à 13 h 30;

2019-05-125

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise un droit de passage aux organisateurs de l'événement *Une école qui court*, le vendredi 24 mai 2019, de 13 h à 15 h, sur les rues suivantes : du Couvent, Saint-Alphonse, Saint-Germain, Saint-Joseph et Saint-Honoré.

Il est de plus résolu que la municipalité prête le matériel suivant pour la tenue dudit événement : des dossards, un podium, un système de son, un chapiteau, des barrières, ainsi que la mascotte stéphanoise.

Il est également résolu que le Service incendie soit sur place avec un camion incendie, sur la rue Saint-Alphonse, pour annoncer les deux départs des courses, de 12 h 45 à 13 h 30.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

28. Demande de prêt de matériel – Collecte de fonds Opération Enfant Soleil **RE/MAX de Francheville**

CONSIDÉRANT que des responsables de RE/MAX de Francheville ont obtenu l'autorisation du conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès d'organiser une collecte de fonds au profit d'Opération Enfant Soleil les 1^{er} et 2 juin prochains aux quatre coins de la rue Principale et du chemin des Dalles;

CONSIDÉRANT que, dans la correspondance datée du 23 avril 2019, les organisateurs demandent à la municipalité de leur prêter huit (8) cônes et quatre (4) arrêts;

Séance ordinaire du 6 mai 2019

2019-05-126

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le prêt de huit (8) cônes et de dossards, pour la tenue de la collecte de fonds au profit d'Opération Enfant Soleil, les 1^{er} et 2 juin prochains, aux quatre coins de la rue Principale et du chemin des Dalles.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

29. Demande de prêt de matériel – Communauté de Saint-Étienne – Vente de garage au profit de l'Ouvroir stéphanois (Boutique O)

CONSIDÉRANT que des responsables de la Communauté de Saint-Étienne, de la Paroisse Notre-Dame-de-l'Alliance, organisent une vente de garage, les 1^{er} et 2 juin 2019, dans le stationnement du presbytère, au profit de l'Ouvroir stéphanois (Boutique O);

CONSIDÉRANT que, dans la correspondance datée du 12 avril 2019, les organisateurs demandent à la municipalité de leur prêter un grand chapiteau, à être installé le 31 mai 2019, pour la tenue de cette activité;

2019-05-127

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le prêt, aux responsables de la Communauté de Saint-Étienne, d'un grand chapiteau, à être installé le 31 mai 2019, pour la tenue d'une vente de garage, les 1^{er} et 2 juin 2019, dans le stationnement du presbytère, au profit de l'Ouvroir stéphanois (Boutique O).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

30. Proclamation des Journées de la Culture

CONSIDÉRANT que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et de la qualité de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

CONSIDÉRANT que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a déjà manifesté, par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

CONSIDÉRANT que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

CONSIDÉRANT que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

2019-05-128

EN CONSÉQUENCE, il est résolu, sur la recommandation du conseil municipal :

QUE la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 6 mai 2019

31. Modification des conditions au contrat de travail du directeur des loisirs - Autorisation de signataires

CONSIDÉRANT que le nombre d'activités culturelles et de loisirs ont augmenté et qu'il y a lieu de revoir les conditions énoncées au contrat de travail du directeur des loisirs;

2019-05-129

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine la modification proposée et autorise le maire et la Directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat de travail du directeur des loisirs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

32. Autorisation - Appel de candidatures – Journalier classe 1 - Saisonnier à temps partiel

CONSIDÉRANT que la municipalité a besoin d'embaucher un (1) journalier de classe 1 saisonnier à temps partiel pour occuper des tâches durant la saison estivale;

2019-05-130

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à annoncer les besoins d'embauche, à procéder, avec le comité d'embauche, aux entrevues nécessaires avec les candidat(e)s et à présenter les recommandations d'embauche au conseil municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

33. Motion de félicitations – Madame Véronique Flibotte – « St-Étienne se ramasse »

2019-05-131

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement Madame Véronique Flibotte pour avoir organisé l'activité « St-Étienne se ramasse », le dimanche 5 mai, à laquelle plusieurs marcheurs et coureurs stéphanois ont participé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

34. Motion de félicitations – Madame Louise Villeneuve, propriétaire de la Ferme La Cueilie – Nomination par l'Union des producteurs agricoles (Mauricie) – Gala Gens de Terre & Saveurs

2019-05-132

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement Madame Louise Villeneuve, propriétaire de la Ferme La Cueilie, pour avoir été nommée « Agricultrice d'exception » par l'Union des producteurs agricoles (Mauricie), lors de la 6^e édition du Gala Gens de Terre & Saveurs qui s'est tenu le 17 avril dernier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 6 mai 2019

35. Affaires diverses

35.1 Motion de félicitations – Monsieur Jean Lamarche - Élection au poste de maire à la Ville de Trois-Rivières

2019-05-133

Il est résolu à l’unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement Monsieur Jean Lamarche pour son élection au poste de maire à la Ville de Trois-Rivières lors de l’élection partielle du 5 mai dernier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s’il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 19;
Fin : 20 h 28.

36. Clôture de la séance

2019-05-134

Les sujets à l’ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que la séance soit levée à 20 h 28.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g. ma.,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Robert Landry, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du *Code municipal*.